



**LEGISLATURE 2025 – 2030**  
**PROCES-VERBAL No. 1**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 2 JUIN 2025**

---

**PRESENTS** : Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Yves DESBAILLET, Sébastien DELESDERRIER, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillères et Conseillers municipaux

**ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire  
Mmes Suzanne SERAFINI Delphine VOELLINGER, Conseillères administratives  
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

**PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET

---

**ORDRE DU JOUR** : 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseils municipaux du 23.03.25.  
2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal devant la doyenne ou le doyen d'âge.  
3. Election du Bureau du Conseil municipal : Président, Vice-président et secrétaire.  
La présidente nouvellement élue ou le président nouvellement élu recevra immédiatement la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge.  
4. Désignation des membres des différentes commissions.

---

Séance ouverte à 19h00

**Daniel CHAMBAZ** : En tant que Président de séance, ouvre la première séance de législature 2025 - 2030 par le message suivant.

*Chers collègues, cher public,*

*Bienvenue dans ce parlement ! Car oui, même si ce n'est pas le Conseil national ou le Grand Conseil, ni même le Conseil municipal de la Ville de Genève et ses 80 conseillers municipaux, nous sommes bien dans un parlement. Et dans un parlement, chers collègues, on parle, on propose, on débat, on échange ses idées pour le bien de la communauté qui nous a élu. Et surtout aussi, on s'écoute, on se respecte, parfois on change d'avis, on se laisse convaincre et, quelle que soit l'issue du débat, on respecte la démocratie et on ne revient pas à la prochaine séance pour tout remettre sur la table.*

*Je souhaite donc que dans ce parlement personne n'ait sa langue dans sa poche et que tout le monde ait des grandes oreilles !*

*Pour ma part, vous pouvez compter sur moi pour proposer régulièrement et soutenir les projets d'ordre environnementaux, sociaux et humanitaires. Ouvrons chers collègues nos yeux et nos chakras ! Rappelons-nous :*

- *Que par l'inconscience des pays développés, l'environnement et la nature sont au bord de la rupture,*
- *Que 8,5 % de la population mondiale vit avec moins de 2 francs par jour alors que nous mangeons à plus que satiété,*
- *Que des millions d'enfants sont affectés par les guerres et les conflits, alors que nos propres enfants sont protégés, bien nourris, vêtus, éduqués et choyés,*
- *Que 771 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable à proximité de chez elles alors qu'elle coule directement aux robinets de nos maisons,*
- *Qu'au milieu de toute notre abondance, plus de 700'000 personnes sont affectées par la pauvreté en Suisse, dont beaucoup à Genève et peut-être aussi quelques-unes à Russin.*

*Je pourrais continuer longtemps cette litanie, mais je vais m'arrêter là. Nous avons de l'énergie à profusion, un système de santé qui fonctionne, le choix de ce que nous mangeons, tout le confort moderne, des voies de communication, un RER pour aller en ville, des impôts modérés, une entente cordiale au sein des autorités, que sais-je encore ?*

*Bref nous pouvons nous réjouir de vivre en paix dans un pays riche et stable, dans l'une des communes les plus privilégiées de Genève, dans un village bucolique, au milieu d'une nature magnifique.*

*Je souhaite que nous profitions de cette position particulièrement favorable pour faire notre part d'efforts pour améliorer la marche du monde, sauvegarder la création, soutenir nos agriculteurs dans leurs difficultés et aider autant que nous pouvons autour de nous, celles et ceux qui sont moins privilégiés.*

*Je suis persuadé que chacune et chacun donnera le meilleur de lui-même, je m'en réjouis et je vous en remercie par avance. Nous allons maintenant procéder à la prestation de serment, puis à l'élection du Président.*

**Olivier FAVRE :** Remercie le Président de séance. Il s'adresse à son tour à l'assemblée.

*Mes chères collègues Conseillères administratives, Susanne, Delphine,  
Mesdames les Conseillères municipales élues, Messieurs les Conseillers municipaux élus,  
Madame la secrétaire, chère Marilène,  
Madame la procès-verbaliste, chère Florence,  
Cher public,*

*En premier lieu, je tiens à vous féliciter, chers élus ; la population russinoise vous a choisi pour la représenter, les électeurs et électrices de notre Commune se sont exprimés à plus de 2/3 ce qui, dans un contexte où la chose politique semble ne plus intéresser grand monde, vous donne une légitimité évidente.*

*Nous allons entamer ensemble pour un mandat de 5 ans, la législature 2025-2030. C'est un bout de chemin dans une vie, c'est un engagement important.*

*En tant que citoyen élu municipal dans notre collectivité publique, vos compétences sont réglées et délimitées par la Constitution genevoise, la Loi et le règlement sur l'Administration des Communes (LAC et RAC) et par le Règlement du Conseil municipal de Russin.*

*Mesdames et Messieurs, c'est en respectant ces règles que vous accomplirez pleinement la mission dont vous êtes investis. Le serment solennel que vous allez prononcer dans un instant marque votre engagement en faveur et pour la communauté russinoise.*

*Cette charge est belle, elle est aussi difficile et exigeante ; elle implique de fortes attentes de la population qui vous a élus et vous a fait confiance. Cette confiance recouvre également un devoir de réserve et de secret sur tous les éléments dont vous aurez connaissance. Vous devrez toujours travailler dans le respect des idées de chacun, en ne tenant compte que de l'intérêt général et en faisant fi des intérêts particuliers.*

*Dès aujourd'hui, chacune et chacun d'entre vous, incarnera la commune de Russin dans ses actes et dans ses paroles. La responsabilité est grande. Vous allez façonner notre commune pour l'avenir.*

*Vous avez été élus pour décider, trancher entre oui ou un non plus qu'une abstention. L'écrivain Paulo Coelho disait : « La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir ».*

*Ensemble, nous devons veiller au bien être des habitants ; ensemble nous devons tout mettre en œuvre pour être rassembleurs. Grâce à nos prédécesseurs, nous avons la chance de vivre dans une commune où il fait bon vivre, un territoire préservé, des finances saines. Veillons à poursuivre ensemble cette mission avec les mêmes valeurs et les mêmes objectifs pour ceux qui nous succéderont.*

## **1. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 23.03.25**

***Daniel CHAMBAZ : Procède à la lecture de l'arrêté de l'Etat du 09.04.25 relatif à la validation partielle des résultats des élections des Conseils municipaux du 23.03.25.***

Le Conseil d'Etat

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

Attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

Attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

Attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

Vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

Attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée ;

### **ARRETE :**

Les résultats de l'élection des Conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la- Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier sont validés.

## **2. PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT LA DOYENNE OU LE DOYEN D'AGE**

***Daniel CHAMBAZ : Prie toute l'assemblée de bien vouloir se lever pour la prestation de serment.***

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat 9 avril 2025 approuvant les résultats des élections des Conseillers municipaux élus le 23 mars 2025 ;

Le doyen d'âge, M. Daniel CHAMBAZ, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal ».

Aux Conseillers municipaux suivants :

Mmes et MM.

CORBAT Patrick	MALAVALLON Virginie
DELESDERRIER Sébastien	MARQUIS Lionel
DESBAILLET Yves	MONNIER Vincent
HERRMANN Claire	SANDMEIER Eliane

Quant à M. Daniel CHAMBAZ, il prête serment devant M. Vincent MONNIER, élu Président du Conseil municipal.

Le Président du Conseil municipal  
Vincent MONNIER

**3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL : PRESIDENT, VICE-PRESIDENT ET SECRETAIRE.  
LA PRESIDENTE NOUVELLEMENT ELUE OU LE PRESIDENT NOUVELLEMENT ELU RECEVRA IMMEDIATEMENT LA PRESTATION DE SERMENT DE LA DOYENNE OU DU DOYEN D'AGE.**

***Daniel CHAMBAZ : Trois candidats se sont présentés, respectivement, aux postes de : Président (Vincent MONNIER), Vice-président (Sébastien DELESDERRIER), Secrétaire (Marilène DEMIERRE). En l'absence d'autres candidatures, le Président de séance procède à la lecture de l'arrêté.***

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 23 mars 2025 ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 2 juin 2025 au 31 mai 2026, comme suit :

Président	Vincent MONNIER
Vice-président	Sébastien DELESDERRIER
Secrétaire	Marilène DEMIERRE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la formation du bureau du conseil municipal.

Le Président du Conseil municipal  
Vincent MONNIER

**Daniel CHAMBAZ :** Cède dès lors la parole au Président du Conseil municipal, en lui souhaitant ses meilleurs vœux pour cette année de législature à venir.

**4. DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

***Vincent MONNIER : En l'absence de demandes de modification et/ou remarques, procède à la lecture de l'arrêté.***

Vu l'art. 10, chiffres 1, 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 23 mars 2025 ;

Le Conseil municipal de la commune de Russin

## DESIGNE

Les Conseillers municipaux aux diverses commissions pour la période du 2 juin 2025 au 31 mai 2030, selon la liste ci-dessous :

<b>Finances Sécurité :</b>	<b>Dicastère de M. Olivier FAVRE, Conseiller administratif</b> M. Sébastien DELESDERRIER (Président) Mme Virginie MALAVALLON (Vice-présidente) M. Lionel MARQUIS Mme Eliane SANDMEIER
<b>Bâtiments Routes Assainissement :</b>	<b>Dicastère de M. Olivier FAVRE, Conseiller administratif</b> M. Patrick CORBAT (Président) M. Daniel CHAMBAZ (Vice-président) M. Vincent MONNIER M. Yves DESBAILLET
<b>Vie sociale (enfance scolaire, jeunesse aînés, subventions) :</b>	<b>Dicastère de Mme Susana SERAFINI, Conseillère administrative</b> Mme Claire HERRMANN (Présidente) M. Lionel MARQUIS (Vice-président) Mme Virginie MALAVALLON M. Sébastien DELESDERRIER
<b>Mobilité Emplacements :</b>	<b>Dicastère de Mme Susana SERAFINI, Conseillère administrative</b> Mme Eliane SANDMEIER (Présidente) M. Vincent MONNIER (Vice-président) M. Patrick CORBAT M. Yves DESBAILLET
<b>Environnement, Urbanisme Déchets :</b>	<b>Dicastère de Mme Delphine VOELLINGER, Conseillère administrative</b> M. Daniel CHAMBAZ (Président) M. Patrick CORBAT (Vice-président) M. Lionel MARQUIS Mme Eliane SANDMEIER
<b>Vie communale (fêtes animations culture communication) :</b>	<b>Dicastère de Mme Delphine VOELLINGER, Conseillère administrative</b> M. Vincent MONNIER (Président) M. Yves DESBAILLET (Vice-président) Mme Claire HERRMANN M. Sébastien DELESDERRIER

En outre il accepte les nominations pour :

<b>Officiers de l'état civil</b>	M. Olivier FAVRE
<b>Suppléants</b>	Mme Susana SERAFINI Mme Delphine VOELLINGER

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la désignation des conseillers municipaux aux diverses commissions.

  
Vincent MONNIER

Président du Conseil municipal

  
Marilène DEMIERRE

Secrétaire

**Vincent MONNIER** : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.  
Séance levée à 19h18.